



GRANDLYON
communauté urbaine

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE**

Séance du **27 juin 2011**

Délibération n° 2011-2322

commission principale : **proximité et environnement**

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) :

objet : **Fonds de solidarité eau - Attribution d'une subvention à l'Association des communes du Diombougou et Séro-Diamanou (ACDS) pour le projet de construction de 6 forages à Diombougou au Mali**

service : **Direction de l'eau**

Rapporteur : Monsieur Justet

Président : Monsieur Gérard Collomb

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 156

Date de convocation du Conseil : vendredi 17 juin 2011

Secrétaire élu : Monsieur Marc Augoyard

Compte-rendu affiché le : mercredi 29 juin 2011

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Reppelin, Da Passano, Mme Elmalan, M. Buna, Mme Guillemot, MM. Charrier, Daclin, Calvel, Mme Vullien, MM. Kimelfeld, Crimier, Philip, Mme Pédrini, MM. Abadie, Arrue, Mmes Besson, David M., MM. Barge, Passi, Brachet, Charles, Colin, Sécheresse, Barral, Desseigne, Mme Dognin-Sauze, M. Crédoz, Mme Gelas, MM. Claisse, Bernard R., Bouju, Mme Peytavin, M. Vesco, Mme Frih, MM. Rivalta, Assi, Julien-Laferrière, Mme Ait-Maten, MM. Appell, Ariagno, Augoyard, Mmes Bab-Hamed, Bargoin, M. Barret, Mmes Baume, Benekadi, M. Bernard B., Mme Bocquet, MM. Bolliet, Bousson, Broliquier, Buffet, Mme Cardona, M. Chabrier, Mme Chevallier, MM. Cochet, Corazzol, Coste, Mme Dagonne, MM. Darne JC., David G., Desbos, Mme Dubos, MM. Dumas, Ferraro, Flaconnèche, Forissier, Fournel, Galliano, Genin, Gentilini, Geourjon, Mme Ghemri, MM. Gignoux, Gillet, Gléréan, Goux, Grivel, Guimet, Mme Hamdiken-Ledesert, MM. Huguet, Imbert, Joly, Justet, Kabalo, Lambert, Mme Laval, MM. Le Bouhart, Lebuhotel, Lelièvre, Léonard, Lévêque, Mme Levy, MM. Lung, Longueval, Louis, Millet, Morales, Nissanian, Ollivier, Mmes Palleja, Perrin-Gilbert, Pesson, MM. Petit, Pili, Pillon, Plazzi, Mme Revel, MM. Roche, Rousseau, Rudigoz, Sangalli, Schuk, Sturla, Suchet, Thévenot, Thivillier, Mme Tifra, MM. Touleron, Touraine, Turcas, Uhlrich, Mme Vallaud-Belkacem, MM. Vaté, Vergiat, Mme Vessiller, MM. Vial, Vincent, Mme Yéréman.

Absents excusés : M. Blein (pouvoir à M. Crédoz), Mme Bailly-Maitre (pouvoir à Mme Bab-Hamed), MM. Balme (pouvoir à M. Claisse), Barthélémy (pouvoir à Mme Bargoin), Mme Bonniel-Chalier (pouvoir à Mme Vessiller), MM. Braillard (pouvoir à Mme Frih), Chabert (pouvoir à M. Barret), Mme Chevassus-Masia (pouvoir à Mme Yéréman), MM. Coulon (pouvoir à M. Darne JC.), Deschamps (pouvoir à M. Corazzol), Fleury (pouvoir à M. Guimet), Havard (pouvoir à M. Gignoux), Jacquet (pouvoir à M. Plazzi), Mme Lépine (pouvoir à M. Desseigne), MM. Lyonnet (pouvoir à M. Bousson), Muet (pouvoir à M. Nissanian), Quiniou (pouvoir à M. Forissier), Mme Roger-Dalbert (pouvoir à M. Gléréan), MM. Serres (pouvoir à M. Roche), Terrot (pouvoir à M. Buffet).

Absents non excusés : MM. Albrand, Giordano, Réale, Vurpas.

Séance publique du 27 juin 2011

Délibération n° 2011-2322

commission principale : proximité et environnement

objet : **Fonds de solidarité eau - Attribution d'une subvention à l'Association des communes du Diombougou et Séro-Diamanou (ACDS) pour le projet de construction de 6 forages à Diombougou au Mali**

service : Direction de l'eau

Le Conseil,

Vu le rapport du 8 juin 2011, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Par délibération du 19 mai 2003, le conseil de Communauté a approuvé la modification de l'article 26-2 de l'avenant n° 14 au traité d'affermage entre Veolia Eau et la Communauté urbaine de Lyon, signé le 23 décembre 2002, créant un dispositif financier commun dénommé Fonds de solidarité et de développement durable pour l'eau, ou Fonds eau.

Le Fonds eau est aujourd'hui financé par la Communauté urbaine (350 000 €), par Veolia Eau (300 000 €) et, depuis juin 2010, par la Lyonnaise des Eaux (50 000 €). L'Agence de l'eau Rhône-Méditerranée et Corse intervient également dans ce dispositif en fonction de ses critères de financement.

Ce dispositif a pour objectif de financer des actions de solidarité internationale visant l'accès à l'eau et à l'assainissement des populations des pays du Sud.

Il s'inscrit dans l'objectif défini lors du Sommet de la terre à Johannesburg en 2002 de réduire de moitié la population n'ayant pas accès à l'eau dans le monde d'ici 2015 et dans la politique de coopération décentralisée et de développement durable de la Communauté urbaine soutenant les collectivités locales du Sud.

L'Association des communes du Diombougou et Séro-Diamanou (ACDS), déclarée en 2007, est une association regroupant en France les migrants bénévoles et volontaires de 6 communes maliennes issus de la même région (organisés en association communale) pour soutenir les projets de développement concernant ces 6 communes. Elle travaille en partenariat organisé avec son homologue local, le comité de pilotage des communes du Diombougou et Séro (CPCD).

Tous les villageois du Diombougou n'ont pas encore accès à l'eau potable et encore moins à l'assainissement dont leur santé dépend. Les migrants en France souhaitent une gestion pérenne pour l'eau et l'assainissement dans cette région.

Les 6 communes (5 rurales et 1 urbaine) regroupent 68 villages, distantes de 35 à 70 kilomètres de Kayes, où siègent les services techniques et opérateurs du projet. Elles sont faciles d'accès par les routes goudronnées RN 1 et RN 3.

Les 6 communes, dans le cadre de leurs obligations statutaires, souhaitent la réalisation de 20 points d'eau modernes pour les populations dont l'accès à l'eau est précaire ou insuffisant.

L'ACDS travaille, depuis 2009, à un projet ambitieux en faveur de l'accès à l'eau pour tous et du développement de l'assainissement dont la présente demande concerne la 2° tranche (découpage en 3 tranches du projet global) pour 6 forages, avec action d'accompagnement auprès des villageois concernés dans les différentes communes.

Le projet est évalué à un montant total de 106 413 € et la participation sollicitée auprès du Fonds eau s'élève à 50 000 €.

Lors de sa séance du 4 avril 2011, le comité de pilotage paritaire du Fonds eau a donné son accord pour le financement du projet. La contribution demandée à la Communauté urbaine est de 34 000 €, Véolia Eau apportant 16 000 €. Une aide sera sollicitée par la Communauté urbaine auprès de l'Agence de l'eau Rhône-Méditerranée et Corse à hauteur de 18 000 € ;

Vu ledit dossier ;

Oùï l'avis de sa commission proximité et environnement ;

DELIBERE

1° - Approuve :

a) - le projet de construction de 6 forages à Diombougou au Mali,

b) - l'attribution d'une subvention d'équipement d'un montant de 34 000 €, au titre de l'année 2011, à l'Association des communes du Diombougou et Séro-Diamanou (ACDS) dont le siège est situé 51-55, boulevard Masséna à PARIS (75013),

c) - la convention à passer entre la Communauté urbaine et l'association ACDS définissant, notamment, les conditions d'utilisation de cette subvention.

2° - Autorise monsieur le Président à :

a) - signer ladite convention,

b) - solliciter auprès de l'Agence de l'eau Rhône-Méditerranée et Corse une subvention d'équipement d'un montant de 18 000 €,

c) - accomplir toutes démarches et signer tous documents nécessaires à l'instruction de ladite demande et à sa régularisation.

3° - **La dépense** correspondante qui en résultera pour la Communauté urbaine, à savoir une subvention d'équipement de 34 000 €, sera prélevée sur les crédits inscrits au budget annexe des eaux - exercice 2011 - compte 674 200 - opération n° 2197.

4° - **La recette** correspondante à provenir de l'Agence de l'eau Rhône-Méditerranée et Corse, à hauteur de 18 000 €, sera imputée sur les crédits inscrits au budget annexe des eaux - exercice 2011 - compte 748 000 - opération n° 2197.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le Président,
pour le Président,

Reçu au contrôle de légalité le : 29 juin 2011.